

F I P
Développement
Export 2015





Fonds d'investissement de proximité

F I P

Développement Export 2015



Points-Clefs

-  **Accompagner indirectement le développement de PME avec un fort potentiel de croissance à l'exportation selon notre analyse.**
-  **Rechercher la proximité avec les PME grâce aux équipes régionales de Turenne Capital.**
-  **Viser des perspectives de rendements et des potentiels de plus-values en contrepartie d'un risque de perte en capital important.**
-  **Bénéficier d'avantages fiscaux : 45 % de réduction d'ISF ou 18 % de réduction d'IR, ou les deux en contrepartie d'une durée de blocage de 6 ans, soit jusqu'au 31 mai 2021, prorogeable deux fois un an, sur décision de la Société de gestion, soit jusqu'au 31 mai 2023 au plus tard.**




Pourquoi un axe export ?

Turenne Capital accompagne des sociétés exportatrices depuis sa création et a décidé depuis 2013 de mettre en avant le ciblage d'entreprises à fort potentiel international

Une source de croissance pour les PME

En 2014, Bpifrance dénombre 120 000 entreprises exportatrices en France. Une étude réalisée en juillet dernier indique que les PME exportatrices françaises anticipent une progression moyenne de leur chiffre d'affaires 2014 dix fois plus élevée que les PME en général : 3,1 % vs 0,3 %¹.

Des besoins spécifiques

-  Financement d'études préalables, de ressources humaines dédiées, de mise en place d'un plan d'action et d'un réseau de partenaires commerciaux,
-  Accompagnement stratégique vis-à-vis de marchés spécifiques,
-  Suivi de proximité dans la durée.

¹ Source : Bpifrance, 59^e enquête de conjoncture, juillet 2014 / Bpifrance désigne comme « PME exportatrices » les PME réalisant au minimum 6 % de leur activité à l'international.

Stratégie d'investissement

Le FIP Développement Export 2015 privilégiera en particulier les investissements orientés vers le **développement** et la **transmission** de PME non cotées que Turenne Capital considère comme :

- présentant un CA significatif (généralement compris entre 1 et 50 millions d'euros),
- réalisant au minimum 10 à 15 % de leur chiffre d'affaires² à l'export,
- et/ou souhaitant se développer à l'international, et qui pourraient aller rechercher les services de Business France³ à cet effet.

Les PME de moins de 8 ans représenteront, conformément à la réglementation applicable, au moins 20 % de l'actif du Fonds.

Les investissements seront réalisés, pour au moins 40 % de l'actif du Fonds, sous forme de titres reçus en contrepartie de souscriptions au capital de PME ou de titres reçus en contrepartie d'obligations converties et, dans la limite globale de 60 %, au travers de titres donnant accès au capital de PME, notamment des obligations convertibles (OC).

Les 10 % restants et les liquidités du Fonds seront placés par la Société de gestion essentiellement en actions cotées ou non cotées, obligations et produits monétaires, tels qu'indiqués dans le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI).

Investissement cibles

Le FIP Développement Export 2015 a vocation à investir au moins 90 % de son actif dans des petites et moyennes entreprises que Turenne Capital considère comme disposant d'un potentiel de croissance à l'export, situées dans quatre régions limitrophes : Ile-de-France, Bourgogne, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

- Secteurs privilégiés :
- **distribution spécialisée, luxe**
 - **industrie innovante**
 - **services, notamment les technologies de l'information**

Le Fonds pourra en outre investir dans tout autre secteur répondant aux critères d'éligibilité fixés par la réglementation.



De par la nature de leurs investissements, les FIP présentent un risque élevé de perte de capital, doivent être envisagés sur le long terme, les demandes de rachats pouvant être bloquées pendant 8 ans. Ils s'adressent à des souscripteurs ayant la connaissance des produits et pour une faible part de leur portefeuille.

² L'appréciation de ce taux s'effectuera lors de l'investissement.

³ Nouvelle agence pour le développement international des entreprises (ex Ubifrance / AFII), partenaire de l'AFIC, association française des investisseurs pour la croissance.

L'ÉQUIPE* DE GESTION DU FIP DÉVELOPPEMENT EXPORT 2015

DIRECTION GÉNÉRALE



**FRANÇOIS
LOMBARD**
Président du Conseil
de Surveillance

38 ans d'expérience
en capital
investissement



**OLIVIER
MOTTE**
Président du
Directoire

11 ans d'expérience en
capital investissement
et fusion-acquisition



**BENOÎT
PASTOUR**
Directeur Général
Délégué

Plus de 20 ans
d'expérience
en capital
investissement

EQUIPE D'INVESTISSEMENT



**MARIE
DESPORTES**
Directeur Associé

19 ans d'expérience
en capital
investissement



STÉPHANE SAUDO
Directeur
d'Investissement

4 ans d'expérience en
capital investissement et
3 en fusion-acquisition



**OLIVIER
SERVANT**
Chargé d'Affaires

2 ans d'expérience
en capital
investissement



**AURÉLIE
VIAUX**
Chargée d'Affaires
Senior

6 ans d'expérience
en capital
investissement

**Bénéficiaire d'avantages
fiscaux* en contrepartie
d'un blocage des parts
de 6 ans minimum,
prorogable deux fois 1 an,
sur décision de la Société
de gestion, soit jusqu'au
30 mai 2023 au plus tard**

Une réduction d'ISF de 45 %
du montant investi hors
droits d'entrée, et plafonnée
à 18 000 € par foyer fiscal.
L'investissement maximal
permettant d'optimiser cette
réduction est de 40 000 €
(hors droits d'entrée)

ou

Une réduction d'impôt sur le
revenu de 18 % du montant
investi hors droits d'entrée.
Cette réduction est plafonnée
à 4 320 € pour un couple
soumis à une imposition
commune et à 2 160 € pour
une personne seule.
L'investissement maximal
permettant d'optimiser cette
réduction est de 24 000 €
pour un couple et de 12 000 €
pour un célibataire (hors
droits d'entrée)

ou des deux, étant précisé
qu'une même souscription
ne permet de prétendre au
bénéfice que d'un seul
dispositif de réduction

et dans les 3 cas

Une exonération d'impôt
sur le revenu des distributions
et des plus-values à la sortie,
hors prélèvements sociaux.

**Modalités (taux, plafond, etc.) en vigueur à la
date d'agrément du FIP peuvent être différentes
en cas de modification de la réglementation
applicable.*

*Attention, le montant total des avantages fiscaux
au titre de l'IR sur les revenus de 2015 devrait
être plafonné à 10.000 euros par an et par
foyer.*

Tableau récapitulatif des frais

TAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS (TFAM MAXIMAUX) ⁽¹⁾

CATÉGORIES AGRÉGÉES DE FRAIS	TFAM GESTIONNAIRE ET DISTRIBUTEUR MAXIMAL	DONT TFAM DISTRIBUTEUR MAXIMAL
Droits d'entrée et de sortie ⁽²⁾	0,6234 %	0,6234 %
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement ⁽³⁾	3,7015 %	1,3965 %
Frais de constitution ⁽⁴⁾	0,1247 %	0,0000 %
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et la cession des participations ⁽⁵⁾	0,2200 %	0,0000 %
Frais de gestion indirects ⁽⁶⁾	0,1705 %	0,0000 %
TOTAL	4,8401 % = valeur du TFAM-GD maximal	2,0199 % = valeur du TFAM-D maximal

- (1) La politique de gestion des frais n'a pas vocation à évoluer en fin de vie du Fonds.
 (2) Payés par le souscripteur. Il n'y a pas de droits de sortie, et les rachats exceptionnels sont exonérés de commission.
 (3) Les frais récurrents de gestion et de fonctionnement du Fonds comprennent notamment la rémunération de la Société de gestion et des intermédiaires chargés de la commercialisation (i.e. frais de gestion annuels de 3,4 %), ainsi que de celle du Dépositaire, du Délégué aux Comptes, du Commissaire aux Comptes, etc.
 (4) Frais et charges avancés par la Société de gestion pour la création, l'organisation et la promotion du Fonds (frais juridiques, frais de marketing, etc.).
 (5) Tous les frais liés aux activités d'investissement du Fonds. Ces frais recouvrent les frais et honoraires d'audit, d'études et de conseils relatifs à l'acquisition, la cession de titres et au suivi des participations, etc.
 (6) Frais de gestion liés aux investissements dans d'autres OPCVM, ou FIA.

Tableau récapitulatif

Au 31 décembre 2014, les taux d'investissement des FCPI/FIP gérés par la Société de gestion en titres éligibles étaient les suivants :

NOM DU FCPI/FIP	ANNÉE DE CRÉATION	TAUX D'INVESTISSEMENT EN TITRES ÉLIGIBLES	DATE LIMITE POUR ATTEINDRE AU MINIMUM 40 % DE TITRES ÉLIGIBLES
FCPI Développement et Innovation 2	2004	en liquidation	quota atteint
FIP Hexagone Croissance 1	2005	en liquidation	quota atteint
FCPI Développement et Innovation 3	2006	en pré-liquidation	quota atteint
FIP Hexagone Croissance 2	2007	en pré-liquidation	quota atteint
FIP Hexagone Patrimoine 1	2008	en pré-liquidation	quota atteint
FIP Hexagone Croissance 3	2008	75,5 %	quota atteint
FCPI Ecotech et développement durable	2008	64,1 %	quota atteint
FIP Hexagone Patrimoine 2	2009	77,2 %	quota atteint
FIP Hexagone Croissance 4	2009	68,3 %	quota atteint
FIP Croissance et Financement	2009	64,2 %	quota atteint
FIP Cap Patrimoine Durable 1	2010	68,5 %	quota atteint
FIP Cap Patrimoine Durable 2	2010	80,9 %	quota atteint
FIP Hexagone Convertibles	2010	76,9 %	quota atteint
FIP Hexagone Développement	2010	79,9 %	quota atteint
FCPI Top Gazelles	2010	75,9 %	quota atteint
FIP 45	2011	90,6 %	quota atteint
FIP Cap Patrimoine PME 50	2011	100 %	quota atteint
FIP Capital et Convertibles	2011	70,1 %	quota atteint
FIP Croissance Hébergement et Services	2012	102,8 %	quota atteint
FCPI Croissance IT	2012	91,5 %	quota atteint
FIP Entreprises familiales exportatrices	2013	63,1 %	27 janvier 2016
FCPI Top Gazelles II	2013	32,9 %	31 août 2016
FIP Entreprises familiales exportatrices II	2014	18,8 %	20 janvier 2017
FCPI Top Gazelles 2015	2014	-	30 juin 2018



Société par actions simplifiée
à conseil de surveillance et directoire
au capital de 547 520 euros

9 rue de Téhéran - 75008 Paris

RCS Paris B n°428 167 910

Agrément AMF n°GP 99038 du 6 décembre 1999

www.turennecapital.com



F I P Développement Export 2015

Fonds d'investissement
de proximité

DATE D'AGRÈMENT	27 janvier 2015
CODE ISIN PARTS A	FR0012420479
SOCIÉTÉ DE GESTION	Turenne Capital Partenaires
DÉPOSITAIRE	Caceis Bank France
COMMISSAIRE AUX COMPTES	KPMG
SOUSCRIPTION MINIMALE	10 parts d'une valeur nominale de 100 €, soit 1 000 € hors droits d'entrée
LETTRE D'INFORMATION	Semestrielle
DURÉE DE BLOCAGE	Pas de rachats avant terme (6 ans à 8 ans, soit jusqu'au 31 mai 2023 au plus tard), hors cas exceptionnels mentionnés dans le Règlement.

Avertissement

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 6 ans, soit jusqu'au 31 mai 2021, pouvant aller jusqu'à 8 ans sur décision de la Société de gestion, (soit jusqu'au 31 mai 2023 au plus tard), sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le Règlement.

Le fonds d'investissement de proximité est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds d'investissement de proximité décrits à la rubrique « profil de risque » du Règlement.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion de portefeuille. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détenez et de votre situation individuelle.

TURENNE CAPITAL, un leader indépendant du capital investissement

Créée en 1999, Turenne Capital société de capital investissement indépendante gérant ou conseillant plus de 500 millions d'euros, accompagne les chefs d'entreprises dans leurs opérations de croissance et de transmission.

Turenne Capital investit dans tous types de secteurs d'activités, notamment la distribution, les services, les technologies de l'information, l'industrie innovante, l'hôtellerie et la santé, pour des montants compris entre 1 et 10 millions d'euros.

Implantée à Paris, Lyon, Marseille et Lille au travers de Nord Capital Partenaires, et forte de 32 collaborateurs dont 21 investisseurs, Turenne Capital figure parmi les principaux acteurs indépendants sur le marché du capital développement et des transmissions pour des PME en forte croissance et présentant une valeur d'entreprise inférieure à 100 millions d'euros.